

# Charte de modération

Le profil Twitter de la Préfecture de la Meuse est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action des services de l'Etat et à favoriser le débat public.

La Préfecture de la Meuse se réserve le droit de ne pas répondre aux publications contraires à l'ordre public, aux bonnes moeurs, aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur. Il en est de même pour les publications à caractère violent, raciste, injurieux, grossier ou faisant l'apologie de crimes de guerre.

Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront se voir bannis de la page. Le compte ne pourra plus suivre ou ajouter le compte de la Préfecture de la Meuse dans une liste mais il pourra toujours le citer.